

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 1er juin 2022, à 19h45, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences : Monsieur Philip Tétrault, maire
 Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
 Madame Normande Hébert, conseillère, poste numéro 2
 Monsieur Guillaume Camille, conseiller, poste numéro 3
 Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
 Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
 Monsieur Bruno Delorme, conseiller, poste numéro 6

Absent :

Le conseil siégeant au complet sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault.

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
 Directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h45, monsieur le maire, Philip Tétrault déclare la séance ouverte

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-06-080

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille
Appuyée par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2022

2022-06-081

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022;

Sur une proposition de : madame Normande Hébert
Appuyée par : Madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte le procès-verbal de séance ordinaire du 4 mai 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CORRESPONDANCE

Le conseil constate le dépôt et accuse réception des éléments de correspondance ci-dessous présentés :

- 5.1. Ministère des Transports
- 5.2. MRC La Haute-Yamaska
 - 5.2.1 La MRC Haute-Yamaska lance l'herbicyclage, un concept Révolutionnaire;
 - 5.2.2 Annonce de la nomination de la nouvelle titulaire du poste de conseillère au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire;
 - 5.2.3 La MRC Haute-Yamaska et Brome Missisquoi lance la campagne interrégionale Tu veux un beau et bon bac;
 - 5.2.4 État d'avancement travaux MDA-MA;
 - 5.2.5 Consultation publique pour le Plan régional des milieux humides et hydriques pour la MRC de la Haute -Yamaska;
- 5.3 M.A.M.H.
 - 5.3.1 Partage du point de TVQ – état de dépôt;
- 5.4 Ministère de la Sécurité publique – Préparation aux incendies de forêt 2022;
- 5.5 Société Alzheimer Granby et Région – demande de soutien;

6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

6.1 Mise en demeure en lien avec les résolutions 2018-10-104, 2022-04-051 et 2022-05-067;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil la correspondance en lien avec la mise en demeure reçue à la municipalité;

6.2 Réponse à la mise en demeure en lien avec les résolutions 2018-10-104, 2022-04-051 et 2022-05-067;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil la correspondance en lien avec la réponse de la municipalité concernant la mise en demeure reçue.

6.3 Formation en éthique et déontologie pour les élus municipaux – obligation de la municipalité;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil la correspondance reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en lien avec la Formation en éthique et déontologie des élus municipaux.

6.4 OBV Yamaska – Invitation à l'assemblée générale annuelle 2022;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil l'invitation de l'organisme OBV Yamaska à son assemblée générale annuelle 2022.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

7.1 CONCILIATION BANCAIRE AU 31 MAI 2022;

2022-06-082

APPROBATION DE LA CONCILIATION BANCAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil la conciliation bancaire au 31 mai 2022 indiquant un solde aux livres de 87,867.97 \$.

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden approuve la conciliation bancaire au 31 mai 2022, telle que présentée.

ADOPTÉE

7.2 RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 mai 2022

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport budgétaire comparatif au 31 avril 2022 indiquant des revenus de 542,529.10\$ et des dépenses de fonctionnement de 188 380.80 \$

7.3 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 MAI 2022

2022-06-083

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 MAI 2022

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert

Appuyé par : Monsieur Serge Blanchard

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les paiements effectués du 1^{er} au 31 mai 2021 totalisant 287 992.04 \$ tels que présentés ci-après :

Comptes payés	285,815.27 \$
---------------	---------------

Salaires nets payés	2,176.77 \$
---------------------	-------------

ADOPTÉE

7.4 APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2022

2022-06-084

APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2022

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque

Appuyé par : Madame Barbara Talbot

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du village de Warden accepte les comptes à payer totalisant 84121.51 \$ présentés ci-après et en autorise le déboursé :

Liste des comptes à payer au 31 mai 2022

nom	description	montant	Total
M.Bruno Delorme	divers quincaillerie usine	116,87	
	tasse à mesurer	3,45	
	divers quincaillerie usine	27,25	147,57
GESTIM	honoraire professionnel	1 739,75	1 739,75
Avizo Experts-Conseils	honoraires professionnels	4 001,59	
	honoraire professionnel	574,88	
	honoraire professionnel	2 984,06	
	honoraire professionnel	1 701,64	
	honoraire professionnel	10 922,63	
	honoraire professionnel	1 790,43	21 975,23
Groupe Metta	mise aux normes phase 2	708,53	708,53
Julie Guilmain	honoraire professionnelle	873,81	873,81
Daniel Roberge	M.O. surveillance chantier	120,00	120,00
Bertrand Ostiguy	déneigement réseau routier	4 984,17	4 984,17
Comptoir Agricole de Waterloo	achat chlore	68,18	
	loc.balai mécanique	31,33	99,51
Paul Lussier	frais déplacement	48,00	
	frais déplacement	48,00	
	frais déplacement	48,00	
	frais déplacement	48,00	
	frais déplacement	48,00	
			240,00
Groupe Sécurité Alarma Inc.	inst.+centrale alarme	1 065,71	
	centale alarme hôtel de ville	267,32	1 333,03
Papeterie Atlas	fourniture de bureau	115,71	115,71
Ville de Waterloo	entente incendie	21 312,90	21 312,90

Réseau Biblio Montérégie	quote part annuelle	1 578,23	1 578,23
D.Touchette arp.-géomètre	honoraire professionnel	2 000,00	2 000,00
Hydro Québec	usine de filtration	861,83	861,83
Laforest Nova Aqua	assistance tech.eau potable	1 235,15	1 235,15
Solutions Sherby	articles ménager	88,74	88,74
Vidéotron	internet usine	246,11	246,11
DBR Informatique	anti-virus	75,86	75,86
Surplus Malouin Inc.	fabrique clef	2,98	2,98
	achat peinture marquage	33,09	33,09
Philip Tetrault	achat terrain puits	20 119,86	
	frais dépl.congrès UMQ	421,00	20 540,86
Patrice Laramée Inc.	tuyau BNQ 4 pouces	126,47	
	exc.pose tuyau BNQ	316,18	442,65
Deborah Talbot	camp de jour	200,00	200,00
Compte Rogers 9 chiffres	tél.cellulaire	52,37	52,37
Guylaine Champagne	entretien ménager	184,35	184,35
Eurofins	analyse eau usé	446,68	446,68
St-Jean Filtration et Distrib.Inc.	produits chimique	2 378,55	2 378,55
Blanchard Serge	frais de poste	12,44	
	frais de poste	76,97	
	fourniture de bureau	2,00	
	frais de poste	12,44	103,85
			84 121,51

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

- 8.1 Rapport mensuel du service de sécurité incendie de mai 2022
- 8.2 Sûreté du Québec;
 - 8.2.1 Bulletin d'information policière;

Le directeur général dépose les bulletins d'informations reçus de la Sûreté du Québec.

9. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Octroi du contrat de fauchage pour la saison 2022;

2022-06-085 OCTROI DU CONTRAT DE FAUCHAGE POUR LA SAISON 2022 :

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Warden a reçu l’offre de service pour le fauchage des fossés et accotements de la firme Débroussaillage Roxton Falls pour la saison 2022;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Warden est satisfaite du travail exécuté par la firme Débroussaillage Roxton Falls;

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
 Appuyé par : Monsieur Bruno Delorme
 Il est résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden octroie le contrat pour fauchage des fossés et accotements à la firme Débroussaillage Roxton Falls à un prix forfaitaire de 490.00\$ par fauchage et d’un prix forfaitaire de 600.00\$ par fauchage pour la faucheuse débroussailleuse avec mât télescopique.

ADOPTÉE

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Rapport mensuel des inspecteurs;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les rapports mensuels des inspecteurs de la municipalité.

10.2 Avis de motion projet de règlement 2022-163 concernant l'ajout au règlement de zonage concordance 2017-127 concernant l'implantation de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies;

2022-06-086 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 2022-163 CONCERNANT L'AJOUT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCORDANCE 2017-127 CONCERNANT L'IMPLANTATION DE CENTRES DE TRAITEMENT DE DONNÉES OU DE MINAGE DE CRYPTOMONNAIES;

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller **monsieur Serge Blanchard**, au poste numéro 1 qu'à la présente séance du conseil, un projet de règlement 2022-163 concernant l'ajout au règlement de zonage concordance 2017-127 concernant l'implantation de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies est soumis pour adoption;

Une copie des projets de règlements a été remise à tous les élus avec le dépôt de l'avis de motion. Demande de dispense de lecture est faite par les membres de ce conseil. L'assemblée publique de consultation sera tenue le 6 juillet 2022, à Warden, à la salle municipale.

ADOPTÉE

10.3 Avis de motion projet de règlement 2022-164 concernant l'ajout au règlement administratif 2017-131 concernant l'implantation de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies;

2022-06-087 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 2022-164 CONCERNANT L'AJOUT AU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 2017-131 CONCERNANT L'IMPLANTATION DE CENTRES DE TRAITEMENT DE DONNÉES OU DE MINAGE DE CRYPTOMONNAIES;

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller **monsieur Serge Blanchard**, au poste numéro 1 qu'à la présente séance du conseil, un projet de règlement 2022-164 concernant l'ajout au règlement administratif 2017-131 concernant l'implantation de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies est soumis pour adoption;

Une copie des projets de règlements a été remise à tous les élus avec le dépôt de l'avis de motion. Demande de dispense de lecture est faite par les membres de ce conseil. L'assemblée publique de consultation sera tenue le 6 juillet 2022, à Warden, à la salle municipale.

ADOPTÉE

10.4 Adoption du premier projet de règlements 2022-163 concernant l'ajout au règlement de zonage concordance 2017-127 concernant l'implantation de

centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies ;

2022-06-088 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENTS 2022-163 CONCERNANT L'AJOUT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCORDANCE 2017-127 CONCERNANT L'IMPLANTATION DE CENTRES DE TRAITEMENT DE DONNÉES OU DE MINAGE DE CRYPTOMONNAIES ;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2017, le conseil a adopté le règlement intitulé « Règlement de zonage numéro 2017-127 », sous le numéro de résolution 2017-12-150;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Yamaska a adopté, le 10 mars 2021, le Règlement numéro 2021-340 (entrée en vigueur le 4 juin 2021) modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, afin d'interdire l'implantation de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies sur le territoire de la MRC de la Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE la municipalité de Warden doit intégrer les normes du règlement dans sa propre réglementation municipale afin d'assurer la concordance;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent Règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 1^{er} juin 2022;

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille
Appuyé par : Madame Normande Hébert
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Warden décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 9.13 est ajouté par l'insertion, des mots « Il est prohibé sur l'ensemble du territoire toute implantation de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies. »

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

minage de cryptomonnaies;

2022-06-089

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENTS 2022-164 CONCERNANT L'AJOUT AU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 2017-131 CONCERNANT L'IMPLANTATION DE CENTRES DE TRAITEMENT DE DONNÉES OU DE MINAGE DE CRYPTOMONNAIES;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2017, le conseil a adopté le règlement intitulé « Règlement administratif », sous le numéro de résolution 2017-131;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Yamaska a adopté, le 10 mars 2021, le Règlement numéro 2021-340 (entrée en vigueur le 4 juin 2021) modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, afin d'interdire l'implantation de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies sur le territoire de la MRC de la Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE la municipalité de Warden doit intégrer les normes du règlement dans sa propre réglementation municipale afin d'assurer la concordance;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent Règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 1^{er} juin 2022;

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille

Appuyé par : Madame Normande Hébert

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Warden décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le chapitre 15 est modifié comme suit :

A. En ajoutant dans l'ordre alphabétique la définition spécifique suivante :

CENTRES DE TRAITEMENT DE DONNÉES OU DE MINAGE DE CRYPTOMONNAIES

Tout endroit physique où sont regroupés et entreposés différents équipements électroniques ou informatiques, dont notamment des serveurs informatiques, des ordinateurs centraux et des équipements de stockage de données, qui offrent un service de traitement, de production ou d'entreposage de données. De façon plus particulière, ces lieux servent notamment à :

1^o Emmagasiner les informations nécessaires aux activités d'une entreprise tout en offrant une mutualisation d'un service d'hébergement des données à plusieurs entreprises dans un même endroit;

2^o Offrir un service de registres de transactions, de stockage et de transmission d'informations en utilisant la technologie de la chaîne de bloc qui sert, entre autres, à soutenir le minage de la cryptomonnaie

Article 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

10.6 Recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme (CCU) en lien avec une demande de dérogation mineure sur les capteurs énergétiques (panneaux solaires)

2022-06-090

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)
EN LIEN AVEC UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUR LES
CAPTEURS ÉNERGÉTIQUES (PANNEAUX SOLAIRES)**

ATTENDU QU'une demande de dérogation portant le numéro DM-2022-01 concernant le - lot 3 988 159 a été déposé à l'inspecteur de la municipalité;

ATTENDU QUE la nature de la demande vise à autoriser des capteurs énergétiques (panneaux solaires) visibles de la rue;

ATTENDU QUE le CCU a tenu une séance de travail sur cette demande le 18 mai dernier;

ATTENDU QUE le CCU considère que la nature de cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

il est **RÉSOLU QUE le CCU recommande** au Conseil de la municipalité du village de Warden, **d'accepter cette demande de dérogation mineure.**

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme

Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden après avoir pris connaissance du procès-verbal et des recommandations du CCU suite à leur rencontre du 18 mai dernier, accepte **la demande de dérogation mineure** présentée par le propriétaire du lot 3 988 159 sur la rue du Moulin à Warden.

ADOPTÉE

10.7 Confirmation des personnes mandatées par la firme Gestim concernant le service

d'inspecteur municipal pour la municipalité de Warden;

2022-06-091

**CONFIRMATION DES PERSONNES MANDATÉES PAR LA FIRME
GESTIM CONCERNANT LE SERVICE D'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR
LA MUNICIPALITÉ DE WARDEN;**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Warden a accepté l'offre de service de l'entreprise GESTIM afin de fournir un inspecteur municipal, une journée / semaine via sa résolution 2021-11-163;

ATTENDU QUE la firme GESTIM demande de confirmer par résolution les noms des inspecteurs soit, madame Mélissa Proulx, monsieur Samuel Grenier et **l'ajout de monsieur Anthony Nolet Carraro** depuis le 6 mai 2022 qu'elle mettra à la disposition de la municipalité dans le cadre de son mandat;

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille

Appuyé par : Madame Barbara Talbot

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Warden accuse réception de l'ajout de monsieur Anthony Nolet Carraro à la liste des noms des inspecteurs mis à la disposition de la municipalité dans le cadre du mandat de la firme Gestim pour la fourniture d'un inspecteur municipal.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-06-092

LEVÉE

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard

appuyée par : Madame Barbara Talbot

Il est résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 19h52

ADOPTÉE

Adopter ce 6 Juillet 2022

Robert Désilets
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Philip Tétrault
maire